

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe Agriculture

L'affichage environnemental des produits, mesure issue du Grenelle, a fait l'objet d'une expérimentation nationale qui en a démontré toutes les limites. Les filières agricoles se sont mobilisées pour éviter qu'un dispositif stigmatisant et créateur de distorsion de concurrence intra-européenne ne soit étendu. Aujourd'hui, les débats se poursuivent au niveau européen mais aucun dispositif n'est pour l'instant opérationnel.

Les travaux techniques se poursuivent pour compléter les données d'analyse de cycle de vie (base Agribalyse), et une expérimentation a été lancée dans le cadre européen. Le dispositif est en cours de déploiement en France de façon volontaire.

Pour la profession agricole, cette expérimentation ne pouvait s'engager sans respecter certaines conditions : - l'obligation d'information des consommateurs sur l'impact environnemental de tous les produits, y compris agricoles et alimentaires, prévue initialement par le projet de loi Grenelle 2 au 1er janvier 2011, devait être substituée par une expérimentation nationale d'un an ; - reconnaître que l'affichage environnemental ne repose pas uniquement sur l'impact carbone des produits mais aussi sur d'autres critères environnementaux - gaz à effet de serre, eau et biodiversité – afin de mieux prendre en compte les spécificités de certains secteurs et intégrer aussi leurs effets positifs sur l'environnement ; - tenir compte de l'avis du Conseil national de la consommation pour qui les conditions ne sont pas réunies pour rendre obligatoire l'affichage environnemental à l'ensemble des produits ; les parties prenantes doivent continuer à travailler, en s'appuyant sur un cadre volontaire défini par les pouvoirs publics.

L'affichage environnemental doit être un véritable outil de progrès pour les filières et d'information pour les consommateurs, et non pas une démarche stigmatisante pour certaines filières, systèmes de production ou signes de qualité.

Nous défendons une démarche encadrée volontaire, seule garante d'une dynamique positive enclenchée dans les secteurs et qui s'inscrit dans l'agenda européen, pour élaborer un dispositif harmonisé et non distorsif.

Pour nous, dans le cadre de l'expérimentation européenne, il convient donc de :

- poursuivre le travail sur les socles techniques et adapter les méthodes à l'évaluation des impacts environnementaux du maillon agricole : prise en compte du stockage carbone dans les prairies, règles d'allocation des impacts, adaptation de l'ACV qui défavorise par construction les productions à cycle long extensives ou sous SIQO... ;
- prendre le temps de la validation terrain de la robustesse des méthodes utilisées ;
- trouver le moyen de garantir une entière contrôlabilité du dispositif, y compris pour les produits et matières premières importés, surtout en provenance de pays hors Union européenne, conditionnant la crédibilité de la démarche et l'exercice d'une concurrence loyale entre les entreprises ;
- s'assurer de la maîtrise possible des coûts associés à l'affichage environnemental et de réaliser une analyse coûts/bénéfices complète.

Pour le groupe de l'agriculture, les conditions de la faisabilité technique et économique de l'affichage environnemental ne sont pas toutes réunies, loin de là. Un important travail méthodologique reste à conduire au niveau européen pour garantir la fiabilité et la pertinence d'un tel dispositif. C'est un préalable incontournable pour les filières comme pour les consommateurs.

Le groupe de l'agriculture a partagé ses votes entre pour et abstention.